

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4308 - Vendredi 03 Février 2023 - Prix : 200 Fc

JUSTICE

Quatre journalistes dans la tourmente



Oubeidi Mchangama



Abdallah Mzembaba



Toufé Maecha



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation inter-gouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, la France (Réunion),

Madagascar, Maurice et les Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet « Transformation du secteur des déchets vers un lien déchetsénergie dans la région du sud-ouest de l'Océan Indien

(TWE Nex) » financé par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la COI recherche :

1. Un(e) Assistant(e) de Communication (RELANCE)

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org – rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **vendredi 10 février 2023 à 16h00 (heures de Maurice)**.

RÉHABILITATION DE LA ROUTE DE WANANI-NIOUMACHOI

31% des caniveaux et 40% des murs de soutènements sont déjà réalisés



Huit mois après le démarrage, les travaux de construction de la route Wanani-Nioumachoi avancent à grande vitesse, malgré les dernières intempéries et quelques difficultés rencontrées. D'ici le 15 février, les travaux de terrassement vont débuter alors que la Sonelec et Comores Télécom n'ont toujours pas déplacé leurs poteaux.

Ce mardi le directeur général des routes Saïd Housseïne en compagnie des responsables insulaires et de la société CGC, ont effectué une visite technique dans la région de Djando pour constater de plus près l'évolution des travaux de 18 kilomètres de route allant de Wanani à Nioumachoi. Le constat fait sur le terrain est que les

travaux avancent à grande vitesse malgré les fortes intempéries de ces derniers jours. Les travaux du curage des caniveaux sont réalisés à 31% et 40% pour les murs de soutènement, soit 11,11% de réalisation global ce chantier.

Ayant accumulé du retard pour le démarrage de ce projet financé par le gouvernement chinois à hauteur de 7 milliards de francs comoriens, les travaux avancent de manière rassurante, selon Saïd Housseïne. « Comme d'habitude tous les deux mois nous réalisons des visites pour constater l'état d'avancement des travaux et essayer d'arranger les problèmes rencontrés par les techniciens sur le terrain » explique le Directeur général.

Les responsables du bureau de

contrôle de ce chantier ont saisi l'opportunité pour notifier au Directeur les difficultés rencontrées qui ralentissent le chantier. « D'ici le 15 février nous espérons commencer les travaux de terrassement mais nous avons alerté la Sonelec ainsi que Comores télécom pour déplacer certains poteaux qu'on a déjà identifiés pour le bon déroulement des travaux, mais elles n'ont pas réagi. Et cela fait plus de 3 mois déjà » regrette-t-il. Un autre souci, les carrières identifiées sont estimées insuffisantes par rapport à la demande du projet. Toutefois l'entreprise pense trouver une solution pour palier ce problème.

Riwad

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127




AVIS DE RECRUTEMENT

Le PNUD Comores recruteun (e) Associé (e) aux Finances pour le projet GCF «Assurer un approvisionnement en eau résistant au climat aux Comores » , NPSA 7

Date de début de Publication :26 janvier 2023
Date limite dépôt des candidatures :08 février 2023

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.
- Le PNUD ne tolère pas l'exploitation et les abus sexuels, aucun type de harcèlement.
- Tous les candidats sélectionnés seront donc soumis à des vérifications rigoureuses des références et des antécédents.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir du lien ci-dessous :

* Poste Associé (e) aux Finances pour le projet GCF « "Assurer un approvisionnement en eau résistant au climat aux Comores » , NPSA 7

*https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/hcmUI/CandidateExperience/fr/sites/CX_1/job/8138




UAFL - LES SEULS SERVICES MARITIMES DÉDIÉS AUX COMORES

RELIER LES ÎLES COMORES AU RESTE DU MONDE

AU COURS DE CES 20 DERNIÈRES ANNÉES, NOUS AVONS DÉMONTRÉ LA FIABILITÉ DE NOTRE SERVICE.

Nos navires dédiés aux Comores sont:
MV UAFL DUBAI | MV SZCZECIN TRADER
MV ESL WINNER | MV UAFL EXPRESS
Nous sommes toujours là à votre disposition.

Contactez votre agent maritime/transitaire et nommez UAFL comme votre ligne maritime.

www.uaflshipping.com

Mr. Amine Naer Ed Dine
(Spanfreight Shipping Sarl - Moroni)
+269 333 5555

Mr. Saïd Houmadi
(Spanfreight Shipping Sarl - Mutsamudu)
+269 334 5420

Mr. Deepak EB
(UAFL Dubai)
commercial@uafldubai.com
+971 56 2166852



JUSTICE

Quatre journalistes dans la tourmente

Après trois heures d'audition, la journaliste Andjouza Abouheir vice-présidente du SNJC est rentrée libre chez elle. Toutefois, des charges d'injures et de diffamations lui sont tout de même reprochées par deux plaintes, l'une de l'ORTC et l'autre d'un des cadres de la boîte.

Convoquée hier jeudi à la gendarmerie nationale, la journaliste de La Gazette des Comores et vice-présidente du syndicat des journalistes (SNJC) est sortie libre de ses mouvements après une audition de plus de 3 heures de temps. « Notre consœur est rentrée en salle d'audition aux alentours de 9 heures pour ressortir vers 13 heures sans qu'on sache les motifs qu'ils lui ont été reprochés »,

s'est plaint la présidente du Syndicat National des Journalistes Comoriens (SNJC) lors d'un bref point de presse tenu quelques temps après la sortie de la journaliste de l'audition.

En tout état de cause, cette affaire serait liée au discours tenu par la vice-présidente du syndicat lors de la cérémonie des vœux à Beit-Salam devant le chef de l'Etat, sur des supposés cas de harcèlement sexuels à l'ORTC. « Une information faisant état d'attouchements évidemment non consentis par au moins un homme, un supérieur sur des jeunes femmes évidemment de position hiérarchique inférieures nous a été remontée », avait alors avancé la vice-présidente.

Des soupçons qui se sont avérés

au regard des plaintes qui ont été déposées à l'endroit de 4 journalistes. « Notre vice-présidente a été entendue sur deux plaintes, l'une de l'ORTC pour injure et l'autre par un cadre de cette même boîte pour diffamation », s'est quant à lui étonné le secrétaire général du syndicat Chamssoudine Mhadji. A part la convocation de la vice-présidente, 3 autres journalistes ont été convoqués. « Abdallah Mzembaba sera entendu vendredi, Oubeidillah Mchangama, samedi et nous venons d'apprendre qu'une autre plainte a été déposée contre notre confrère Toufè Maecha », a renchéri le Secrétaire général du syndicat.

Faut-il rappeler que le fait d'utiliser sa position de dominant pour avoir des faveurs sexuels est punissable par l'article 309 du code de

procédure pénale. « Le fait de harceler autrui en usant de sa position d'ordre de menace ou de contrainte dans le but d'obtenir de faveur de nature sexuelle par une personne abusant de l'autorité qui lui confère ses fonctions est puni de deux ans d'emprisonnement et de 1 000 000 de francs comoriens d'amende ». C'est pourquoi la présidente du SNJC Faiza Soule, appelle les autorités compétentes à prendre leurs responsabilités afin que des tels actes ne se reproduisent à l'avenir. « J'appelle le directeur de l'ORTC de lutter contre ces pratiques, car nous on n'a pas injurié l'ORTC, c'est les gens qui ont ces genres de pratiques qui rabaisent, et on appelle la gendarmerie à mener des enquêtes au lieu de venir intimider les journalistes », a-t-elle conclu.

Le syndicat dénonce la plainte de l'ORTC à l'encontre d'Andjouza Abouheir alors que cette dernière parlait au nom du syndicat. « Je ne sais pas pourquoi l'ORTC a porté plainte contre Andjouza alors que cette dernière parlait au nom du syndicat », a essayé de clarifier les choses, le secrétaire général du SNJC.

Dans la foulée de cette audition, les messages de soutiens ont commencé à pleuvoir sur la toile. Sur Twitter, l'ambassade de France à Moroni a écrit que « des lanceurs et des lanceuses d'alerte qui ont signalé publiquement des informations d'intérêt public méritent d'être protégés ».

ABS

ENTREPRENARIAT :

La première édition du Master class événement prévue le 25 février prochain

L'agence Comores Prestige organise le 25 février prochain leur première édition d'un master class événement à Moroni. Cet événement a pour but de permettre aux participants de libérer leurs talents, leurs énergies positives, leur plein potentiel pour se fixer des objectifs professionnels, personnels et se donner les moyens pour atteindre tout au long de l'année 2023.

Devant la presse ce jeudi 02 février, l'agence Comores Prestige événementiel, avec l'appui des associés consultant-formateurs en développement personnel, a annoncé la tenue de la première édition d'un Master Class Event à

Moroni, le 25 février prochain. Cet événement vise à impulser une nouvelle dynamique inspirant les jeunes porteurs de projets, les entrepreneurs et autres à s'intéresser davantage à l'entrepreneuriat, au leadership et à l'art oratoire. Selon les organisateurs, l'objectif de cette édition est de permettre aux participants de libérer leurs talents, leurs énergies positives, leur plein potentiel pour se fixer des objectifs professionnels, personnels et se donner les moyens pour atteindre tout au long de l'année 2023. « Le panel est composé d'entrepreneurs et coaches/formateurs qui partageront leurs expériences afin de pousser les participants à adopter un fonctionnement capable de répondre à leurs aspirations pro-

fondes et les inciter à agir pour construire leur futur », lit-on dans un communiqué.

Il s'agit entre autre de Karida Jaffar, fondatrice de l'entreprise Beacor, d'Asna Said Allaoui, directrice de l'AMS, une entreprise opérant dans le secteur de la production, transformation et commercialisation des produits agricoles, Housnati Ahamada, promotrice de Mourad, une structure qui intervient dans la fabrication de chips, Fayçal Bianrif Youssouf, entrepreneur agricole et Toimimou Ibrahim, CEO Kinu Ink Digital Agency (une agence qui opère dans la digitalisation), etc.

« Ces pépites vont partager leurs parcours à savoir succès et échecs story en leur qualité de figures

modèles dans l'entrepreneuriat ainsi que d'autres thématiques seront abordées comme le leadership », souligne le communiqué. Notons qu'un dîner gala est prévu pour permettre la mobilisation et la collecte

des fonds pour servir de première subvention pour la création de l'Ecole comorienne d'Art Oratoire et de Leadership.

Andjouza Abouheir

Brèves

Découvertes archéologiques au nord de Ngazidja

En janvier dernier, des habitants de Ntsaouéni au nord de Ngazidja ont découvert des traces probables de poteries et d'ossements humains, qui pourrait dater du Vème et du VIème siècle. Les traces archéologiques ont été découvertes sur le littoral sous l'effet conjugué de l'érosion et de la récente dépression tropicale Cheneso qui a balayé le nord-ouest de Madagascar depuis quelques jours. Le département archéologie du CNDRS devrait dépêcher sur le site une mission de prélèvement des objets en vue de les analyser et procéder à leur datation.

AFG rachète Afrasia Bank LTD sur l'Ile Maurice.

Le repreneur de la BIC-Comores, Atlantic Financial Group (AFG) semble nourrir des ambitions d'extension dans son projet d'implantation dans l'Océan Indien. Après les Comores et Madagascar, la Holding vient de racheter 74.48% des parts d'Afrasia Bank LTD sur l'Ile Maurice. Suite à cette acquisition, Léon Konan Koffi, le Vice-président d'Atlantic Group a accordé à la presse une longue interview sur les initiatives et projets ambitieux de sa Holding à l'échelle du continent africain.



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Maoulida Mabé
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FICHER FOP :

"On ne défendra jamais les vrais fantômes de l'enseignement"

Après avoir sanctionné plus de 900 fonctionnaires supposés fantômes, l'intersyndicale des enseignants hausse le ton contre « un contrôle qui est tout sauf crédible, dans plusieurs cas ». Devant la

presse, il appelle la commission de contrôle et le gouvernement à panser rapidement cette plaie, car « parmi les 932 ciblés, il y a des enseignants ponctuels et fidèles au poste ».

Le syndicat des enseignants monte au créneau suite à la divulgation de la liste des 900 fonctionnaires qualifiés de « fantôme », contre la commission de contrôle. Accompagné de deux

membres de l'intersyndicale, le secrétaire régional du SNPC tire à boulet rouge contre des protecteurs des fonctionnaires fantômes, parmi eux des agents décédés et qui perçoivent mensuellement leurs salaires. « On tire la sonnette d'alarme contre des salaires qui vont dans les tombes de certains morts-vivants, dans le fichier de la fonction publique et d'autres qui sont à l'étranger, mais protégés par les leurs », lance-t-il, avant de poursuivre que « les autres enseignants qui n'ont pas perçu leur salaire doivent retenir qu'on ne lâchera pas prise face à cette situation jusqu'à ce que leur droit soit obtenu ».

sauf crédible. « Il y a des enseignants qui ne sont pas payés et qui sont bien présents et fidèles au poste, cela inquiète plus qu'un », tacle le SG de l'intersyndicale qui fait savoir que « ce contrôle n'est pas bien fait. Après le contrôle, on avait identifié les fantômes (vrais et faux, ndlr) », souligne-t-il. Ces défenseurs des droits des enseignants estiment qu'il y a eu manque de sérieux et des étapes étaient bâclées. « On devrait notifier ces enseignants victimes et non attendre jusqu'au paiement pour les punir. On appelle à la résolution rapide de ce problème », conclut-il.

Nabil Jaffar

Selon lui, le contrôle était tout



10 Rajab 1444

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Février 2023**

Lever du soleil:

06h 02mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : **04h 50mn**

Dhouhr : **12h 24mn**

Ansr : **15h 54mn**

Maghrib : **18h 42mn**

Incha : **19h 56mn**



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

MSOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE DES COMORES « SONELEC »

DIRECTION GENERALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour acquisition de futs d'huile et de différents types des filtres

Date de la Publication 30/01/2023

A. La Société Nationale de l'Electricité des Comores « SONELEC » a pour mission de gérer les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique en Union Des Comores conformément à l'article 3 du Décret de création de la « SONELEC ».

B. Dans le cadre du bon fonctionnement de ses activités et en se conformant au code de marché de l'Union des Comores, la SONELEC souhaite établir une liste restreinte pour la fourniture des équipements décrits ci-après :

- Marché de fourniture N°1 « **Huile Moteurs 15W 40 API CI 4** »
- Marché de fourniture N°2 :

Filtres pour groupe électrogène « **CATERPILLAR** »

« **Filtres à gasoil 1R-756** »

« **Filtres à huile 1R-726** »

« **Filtres à air 208-9065** »

« **Filtres à air 113-1578** »

« **Filtres à air 4P0710** »

« **Filtres décanteurs (séparateurs) 152-8843** »

« **Filtres décanteurs (séparateurs) 513-4493** »

« **Filtres décanteurs (séparateurs) 10 (04010)** »

Filtres pour groupe électrogène « **mitsubishi Model APD 2500 MS 16R2-PTAW** »

« **Filtres à huile fleetguar LF 670** »

« **Filtres à huile By-pass fleetguar LF 777** »

« **Filtres à gasoil fleetguar FF105 (1050)** »

« **Filtres décanteur ecoguard** »

« **Filtres à air P82-2335** »

C. La « SONELEC » invite les entreprises intéressées par le présent avis à manifester leurs intérêts en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la livraison des fournitures décrites ci-dessus (présentation de leur structure, référence de prestations similaires, disponibilité de fournitures, etc.).

D. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires par email à l'adresse suivante : informations@soneleccomores.com

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous :

A l'attention de:

Directeur Général de la SONELEC en précisant le ou les numéros du marché.

Exclusivement par Email : procurement@soneleccomores.com

E. Cette consultation se fera conformément aux Règles de procédure des Marchés Publics de l'Union des Comores pour l'utilisation des fournisseurs de biens. Une liste restreinte entreprises retenues sera établie à l'issue d'une évaluation des dossiers reçus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entrepri-

se n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte. Seules les candidatures retenues à l'issue de cette évaluation seront contactées.

F. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

Lettre de manifestation d'intérêt incluant la présentation de la société

Registre de commerce

Quitus fiscal de l'année 2022

Déclaration de non faillite

Attestation de bonne exécution de contrat de marché similaire.

Attestation de capacité financière délivrée par une banque reconnue

Les soumissionnaires retenus signeront un contrat d'accord cadre avec la « SONELEC » qui précisera toutes les conditions pour la soumission des offres.

Les manifestations doivent parvenir au **plus tard le 15/02/2023 à 09 heures** des Comores. Tous documents envoyés au-delà de la date de limite ne seront pas considérés. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture **des plis le 15/02/2023 à 10 heures à la salle de conférence de la « SONELEC »**.

SANTÉ PUBLIQUE

7 médecins et 13 infirmiers sur la ligne de front contre la covid-19 ont été honorés

Les médecins et infirmiers bénévoles qui se trouvaient sur la ligne de front du combat contre la covid-19 ont été recrutés à la fonction publique. Des attestations de reconnaissance leur ont été remises pour services rendus à la nation, lors d'une cérémonie organisée mercredi dernier à Fomboni. Des autorités nationales ont fait le déplacement depuis Moroni pour la circonstance.

Au total 17 médecins et 42 infirmiers dans l'ensemble du territoire national ont été recrutés à la fonction publique et ont déjà perçu leurs salaires du mois de décembre. Ils ont travaillé bénévolement durant toute la période sombre de la Covid-19. « Toute peine mérite salaire » dit-on. À Mohéli, ils sont 7 médecins et 13 infirmiers qui ont reçu leurs attestations de reconnaissance pour services rendus à la

nation. Le Directeur général de la fonction publique, le conseiller privé du chef de Nour El-Fath et d'autres autorités nationales ont fait le déplacement depuis Moroni pour assister à une cérémonie organisée à cette occasion à la salle multifonctionnelle de Fomboni mercredi 1er février dernier.

Dr Mohamed Antoy qui était responsable du site de prise en charge au CHRI de Fomboni a pris la

parole au nom de ses collègues pour montrer combien ce combat contre la pandémie de covid-19 était compliqué pour eux. « Ce n'est pas une maladie que nous avons appris à l'école, c'était un combat contre un inconnu mais avec la détermination, la déontologie et surtout l'accompagnement de tous, nous avons pu y faire face et aujourd'hui nous osons dire que nous sommes sortis vainqueurs » témoigne le chef de service de réanimation Dr Antoy.

« Mais à nos côtés, nous avons nos collègues médecins et infirmiers qui travaillaient durement et bénévolement. Le chef de l'État avait promis de faire quelque chose pour eux, promesse tenue. Et ce, grâce au concours de la direction de la fop mais surtout à la persévérance du

conseiller privé du chef de l'État qui avait fait de dossier, le sien » a-t-il ajouté avant de faire la même doléance pour les autres qui travaillent bénévolement dans d'autres services de santé.

Le conseiller privé du président de la république, viendra préciser lors de son intervention, que ces recrutements ont été opérés dans la stricte méritocratie. « C'est dans ce sens que nous allons pouvoir sortir le pays les difficultés » a-t-il espéré. Les attestations de reconnaissance ont été également attribuées aux autres médecins et infirmiers fonctionnaires mais qui se sont inlassablement engagés dans ce combat.

Riwad



Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km



EXPERTISE FRANCE RECRUTE UN.ECOORDINATEUR/TRICE DU PROJET ANJOUAN/MOHELI

Intitulé du poste : Coordinateur/trice du projet pour Anjouan/Mohéli

Lieu d'affectation : Anjouan avec des déplacements à Mohéli et en Grande Comore

Durée : 1 an renouvelable (sous réserve d'une période d'essai probant d'un mois pour la première année)

Ancrage du contrat de travail : société de portage

Date de prise de fonction envisagée : poste à pourvoir dès que possible

CONTEXTE

Le présent recrutement s'effectue dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Komor Initiative » en Union des Comores. Ce projet du Plan de Développement France-Comores (PDFC) et est en phase de démarrage. L'objectif général de Komor Initiative est de stimuler l'accès à l'emploi des jeunes comoriens et comoriennes à travers le renforcement et la modernisation du dispositif de formation socio-professionnelle et la structuration des dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi.

MISSIONS

Mise en œuvre des activités du projet Komor Initiative à Anjouan et Mohéli :

- Contribuer au suivi des actions soutenues à travers des subventions ;
- Participer à l'organisation de séminaires, de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, de capitalisation à destination des différents porteurs de projets ;

Mise en œuvre des activités du projet Komor Initiative spécifiques à Anjouan :

- Finaliser le développement et mettre en œuvre les activités pilotes de gestion locale de l'emploi au niveau de 4 communes, en lien avec les acteurs institutionnels insulaires (MDE, CCIA, etc.) ;
- Mobiliser les entreprises (informelles et formelles) et les acteurs de l'orientation-formation-insertion pour mettre en place des dispositifs de formation et d'insertion en lien avec le monde professionnel (apprentissage, stages, parcours, formation mobile, etc.) ;

Gestion et suivi technique et financier du projet à Anjouan et Mohéli :

- Participer, en lien avec l'équipe basée à Moroni, à la planification technique et budgétaire du projet et en suivre la mise en œuvre ainsi que la mise à jour de tous les documents projets utiles ;
 - Assurer la bonne coordination des activités entre Anjouan, Mohéli et l'équipe de Moroni en contribuant à la bonne circulation de l'information
- Cette liste n'est pas exhaustive.

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme universitaire/de l'enseignement supérieur (master ou équivalent) en Gestion de projet / Coopération internationale / Sciences politiques ou équivalent.
- 10 ans minimum d'expérience professionnelle en matière de pilotage stratégique, coordination et gestion opérationnelle de projets.
- Expérience de terrain dans la coopération internationale.
- Expérience dans la mise en œuvre de projets en faveur de l'emploi et/ ou de l'insertion est un plus
- Connaissance des acteurs de la coopération internationale
- Capacités organisationnelles et excellentes qualités de communication
- Capacité de travail en équipe à distance et en contexte multiculturel

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidatures (CV actualisé et signé et lettre de motivation) doivent être envoyées à l'adresse mail suivante : rh.comores@expertisefrance.fr avec pour objet : « **Candidature Coordinateur/trice Anjouan-Mohéli - projet Komor Initiative** ». L'offre complète est disponible sur le site d'Expertise France : <https://lc.cx/ZdTtrC>

CAHIER DE CHARGES

L'an deux mil vingt-Trois et le 1er février.

MISE A PRIX DES PROPRIETES CITEES

valable.

Nous, Maître MZE Azad Avocat au barreau de Moroni, sis Immeuble Ridjal, Dar Saanda, , avons dressé le présent cahier de charges d'adjudication d'immeubles.

En exécution de l'Arrêt 31/21 du 30 septembre 2021, rendu par la Cour Suprême des Comores, ayant rejeté le pourvoi de la SEDACO contre l'Arrêt 99/20 du 30/09/20 de la Cour d'appel de Moroni qui a prononcé la forclusion de l'appel contre le jugement N° 13/19 du 29/07/2019.

Pour parvenir à la vente par adjudication des immeubles ci-après désignés:

- la propriété dite « SARL HORIZON IMMOBILIER » sise à Hamboda-Icni zone 1 et 2 » tel que divisé en 61 lots

Cet immeuble présentement affecté en hypothèque au profit de la SNPSF, SA, appartiennent en toute propriété à la Société SARL HORIZON IMMOBILIER qui s'est portée caution hypothécaire au profit de la Société pour et le Développement des Comores, (SEDACO) .

A LA REQUETE DE :

De la **Société Nationale des Postes et des Services (S .N.P.S.F)** Anonyme de droit comorien, au capital de 4.917.000.000 KMF dont le siège est à Moroni-Port, représentée par son Directeur Général NADJIB DHAKOINE.

ENONCIATION DES POURSUITES

La Société Nationale des Postes et des Services (S .N.P.S.F, Société Anonyme, créancière de la Société SEDACO

A, par exploit des Maître Abdou ElHamid, Huissier de Justice à Moroni, en date du 21 décembre 2021

Fait commandement à la Société SARL HORIZON IMMOBILIER de payer dans le délai de vingt jours, outre les agios et intérêts, la somme de 952.754.820FC à laquelle sont venus se greffer d'autres frais, le tout estimé à ce jour à un total de **1.113.612.284 FC**

(Un milliard Cent Treize million Six cent Douze mille Deux cent Quatre vingt quatre francs comoriens)

Vu le jugement d'audience éventuelle du 02 janvier 2023 qui a ordonné la continuation des poursuites et signifiée au débiteur le 02 janvier 2023.

DESIGNATION DES IMMEUBLES

La propriété dite « SARL HORIZON IMMOBILIER », T.F N° 1408-DLA. Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce critère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelle qui pourraient y être faites par la suite.

DEROULEMENT DES ENCHERES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en SOIXANTE ET UN LOTS (61 Lots) sis dans la propriété dite « SARL HORIZON IMMOBILIER » T.F N° 1408-DLA sise à Hamboda- Icni zone 1 et 2 »

L'immeuble à vendre sis dans la propriété dite « SARL HORIZON IMMOBILIER » T.F N° 1408-DLA sise à Hamboda-Icni zone 1 et 2 » ayant une contenance déclarée légalement de : QUATRE HECTARE TRENTE SOIXANTE QUATORZE CENTIARE (4 H 30 A 74 CA) et tels que divisés en 61 lots sera offert aux enchères publiques sur la mise selon le tableau ci-dessus sans préjudice de tous autres dus, agios, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance

La vente se tiendra aux enchères publiques, le **11 FEVRIER 2023 A 8H30**

Par-devant la Barre du Tribunal de Commerce de Moroni

Maitre MZE Azad
Avocat à la Cour

N° LOT	Montant /LOT	accessoires	Montant /LOT +accessoire	Droit proportionnel	TOTAL FRAIS	PV
1	9 870 000	3 666 144	13 536 144	1 353 614	1 353 614	14 889 759
2	9 900 000	3 666 144	13 566 144	1 356 614	1 356 614	14 922 759
3	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
4	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
5	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
6	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
7	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
8	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
9	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
10	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
11	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
12	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
13	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
14	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
15	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
16	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
17	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
18	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
19	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
20	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
21	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
22	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
23	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
24	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
25	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
26	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
27	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
28	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
29	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
30	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
31	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
32	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
33	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
34	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
35	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
36	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
37	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
38	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
39	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
40	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
41	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
42	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
43	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
44	12 300 000	3 666 144	15 966 144	1 596 614	1 596 614	17 562 759
45	5 670 000	3 666 144	9 336 144	933 614	933 614	10 269 759
46	15 000 000	3 666 144	18 666 144	1 866 614	1 866 614	20 532 759
47	15 000 000	3 666 144	18 666 144	1 866 614	1 866 614	20 532 759
48	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
49	12 690 000	3 666 144	16 356 144	1 635 614	1 635 614	17 991 759
50	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
51	12 690 000	3 666 144	16 356 144	1 635 614	1 635 614	17 991 759
52	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
53	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
54	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
55	12 000 000	3 666 144	15 666 144	566 614	1 566 614	17 232 759
56	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
57	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
58	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
59	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
60	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
61	12 000 000	3 666 144	15 666 144	1 566 614	1 566 614	17 232 759
TOTAL	729 120 000	223 634 811	952 754 811	95 275 481	95 275 481	1 048 030 292